

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

Destinataire :

PCT

COMMUNICATION RELATIVE À
UNE PROROGATION DE DÉLAI

(règle 26.2 du PCT)

	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	COMMUNICATION IMPORTANTE
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. En réponse à la demande du déposant en date du _____, le délai de réponse à :

l'invitation à corriger des irrégularités (formulaire PCT/RO/106)

(autre) _____

a été prorogé comme indiqué ci-après :

prorogation de _____ mois/jours à compter de _____

prorogation jusqu'au _____

2. Aucune prorogation n'est accordée et le délai de réponse est maintenu tel qu'il a été fixé auparavant.

Nom et adresse postale de l'office récepteur	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone